



## licenciement pour faute grave

Par **xavier1708**, le **22/09/2011 à 19:05**

bonjour! je travail dns une entreprise depuis 3 ans et demi maintenant . je suis tresorier du c e et titulaire, notre organisation de travail depend de plusieurs secteur. les ouvriers d un secteur sont venu me voir pour me dire que les taches d un poste supprimé leur on etais imposé! j ai donc travaillé sur cette ordre du jour et reponse du patron positive vu qu il a ecrit dans le cahier DP que cet action devrait etre effectué par le cariste qui ramene le materiel au machine mais que le chef de poste reste le seul decidaire!. cela fait ,cet decision na pas plu a une personne qui est allé ce plaindre chez mon chef de production , il est donc venu me voir en me disan que je dois decharger le camion vu que j ai le permis cariste et que dans ma flexibilité j ai cet option. j ai refusé en lui expliquant que on en avais parlé en C E il na rien voulu savoir et a fait une demande pour un entretien avec le grand patron pour faute grave ( refus de travail ) a t il le droit de m imposer cette tache alors que oui j ai etais formé a l approvisionnement mais pas au chargement dechargement des tourets! et peut il me licencié alors qu a ceux moment le caariste approvisateur etais present et que moi j etais dans un tout autre secteur de travail? que puije faire pour ne pas ceder a ce coup monté? cordialement

Par **P.M.**, le **22/09/2011 à 20:12**

Bonjour,  
Il faudrait déjà savoir où en est la procédure et si l'Inspecteur du Travail est prêt à donner son autorisation...

Par **xavier1708**, le **22/09/2011 à 22:33**

je serais convoqué semaine prochaine pour un entretien de licenciement, je vous informerais apres cette entrevue . cordialement